L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 227. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 18 JUIN 1829. Vol. II.

Conditions:—L'ABEILLE parait tous les Mardis, Jeudis et Samedis, du 15 Juin au 15 Octobre, et ensuite elle parait journellement pendant le reste de l'annee.—Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaitre leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la premiere fois, et *trois* escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, *payable d'avance*, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

POUR BORDEAUX.

Le fin voilier trois mâts LA SEINE, capt. Tyson, doublé et chevillé en cuivre, fera voile pour ledit port, vers le 25 du courant positivement. Pour le fret de 200 balles, ou passage, possédant des emménagemens vastes et des plus commodes, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue St. Philippe ou chez

D. G. BORDUZAT & Co.

6 juin. No 108, rue Royale.

PASSAGE POUR HAVRE.

Le navire de première classe doublé en cuivre JOHN HALE, partira pour le Havre vers le 5 Juin, et peut convenablement loger 5 ou 6 passagers. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue St. Louis, ou à

28 mai WM. NOTT & Co.

POUR BORDEAUX.

Le beau brick fin voilier WILLIAM, capt. Kinsch, a besoin de 50 ou 60 balles pour compléter son chargement. Il peut loger six passagers. S'adresser à

JOHN P. PAYSON.

6 Rue Conti, No 23.

POUR MARSEILLES

Le navire fin voilier CORIOLANUS, capt. Gray, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à Th. NICOLET & Co. [8 mai.]

A LOUER.

Pour une ou plusieurs années—Une propriété située à environ une lieue en bas de la Nle. Orleans et même rive, mesurant un arpent de face au fleuve sur la profondeur ordinaire. S'adresser à Mr. Charles Bolot, à la banque de l'Association Consolidée, rue Toulouse, No 52, entre les rues de Chartres et Royale.

27 mai—3.

CAFE DE PROCTOR.

Au coin des rues de Chartres et Jefferson.

FREDERICK PROCTOR, pénétré de reconnaissance pour la protection que lui ont accordée le public et ses amis depuis qu'il dirigeait le *Louisiana Coffee-House*, a l'honneur de les informer qu'il vient de prendre le café ci-devant conduit par M. Wilson ; et comme ses vins et ses liqueurs sont de première qualité, et que ses garçons sont avertis d'avoir toutes sortes d'attentions pour les habitues, il ose espérer que l'on continuera à cette maison les mêmes encouragemens qu'elle a toujours eus depuis qu'elle est établie. 6 juin.

ON désire trouver à louer une jeune negresse, connaissant bien la ville et capable de pouvoir aller vendre par les rues.

La même personne désire vendre, ou louer, un billard américain, avec tous ses accessoires. S'adresser chez M. Brossat, au coin des rues St Philippe et Dauphine, au-dessus de l'Institut de M. Picton. 11 juin—3f.

LES soussignés reçoivent par le navire *Seine*, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivans qu'ils vendront à des prix modérés.

Sangsues de premier choix.
Pots assortis, à l'usage des pharmaciens.
Fleurs et plantes medicinales.
Poix d'Iris.
Nerolie, &c.

26 mai. FORESTIER & Co.

Glaces et Sorbets.

AVIS—Au Café Louisianais, encoignure des rues d'Orleans et Bourbon, on servira, a commencer de Dimanche prochain, 7 courant, des Glaces et Sorbets (de differentes qualités, et faits avec le plus grand soin) dans la salle haute, dont l'entree, independante de celle du café, est à côte de la salle du billard. Les personnes qui desireront des cabinets separés, en trouveront de fort elegants et ornés avec goût. La table d'hôte établie dans cette maison continuera, comme par le passé, à etre servie à trois heures precises, independamment des services particuliers qui se font dans les cabinets (en haut et en bas) pour les personnes qui les demandent. L'expérience qu'on a pu faire de la manière dont on est traité dans cette maison en tout, est sans contredit sa meilleure recommandation, ceux qui la dirigent s'efforceront toujours de maintenir la réputation qu'elle a acquise en satisfaisant le public et les personnes qui la fréquentent. 4 juin

BEURRE & GRAISSE.—33 fréquins de Beurre dit Goshen, première qualité, arrivé par le navire Illinois, et 60 barils graisse, a vendre par

E. LANE & Co.

No. 15, rue de la Nlle.-Levée.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens*—Mardi 23 Juin 1829, à midi précis, j'exposerai en vente à la bourse, les esclaves et les propriétés foncières dépendans de la succession de feu JEAN AIME AUGUSTE BARON aîné, savoir :

Propriétés foncières.

1. UN Lot de Terre situé en cette ville, rue Jefferson, ayant 30 pieds de face plus ou moins, sur une profondeur de 55 pieds 6 pouces d'un côté et 55 pieds de l'autre, le tout mesure française ; ensemble les édifices en briques y construits, consistant en une Maison à étage, une cour et les dépendances, borné d'un côté par le lot suivant, et de l'autre par Mr. Oger. Ce lot est sujet à une rente foncière envers l'Etat de $140 par an, payable par trimestre.

2. Un Lot de Terre attenant au précédent, ayant 26 pieds plus ou moins de face sur une profondeur de 54 pieds 6 pouces d'un côté et 55 pieds de l'autre, le tout mesure française, ensemble les édifices en briques y construits, consistant en un magasin à étage de toute la profondeur, borné d'un côté par le lot précédent, et de l'autre par le Sr. Seignouret. Ce lot est sujet à une rente foncière envers l'Etat de $105 par an, payable par trimestre. Le magasin est loué jusqu'au 1er. Octobre prochain, à Mr. Layton, à raison de $500 par an, dont l'acquéreur jouira du jour de la vente. Le plan de ces deux propriétés se trouve annexé à un autre en l'Etude de Mr. W. Y. Lewis, notaire, en date du 28 Novembre 1826.

3. Un Lot de Terre situé au faubouag Delor, dans l'ilet borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Suzette, Tchoupitoulas et Gaiennié, ayant 44 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, dont 33 pieds 4 pouces ont 180 pieds de profondeur et dont les 11 pieds 1 pouce 4 lignes restants, ont une profondeur de 360 pieds, s'étendant jusqu'à la rue des Tchapitoulas, le tout mesure française ; ledit lot borné sur la rue de la Nouvelle-Levée, d'un côté par Mr. Wethers et de l'autre côté par Mr. Henderson, et sur la rue des Tchoupitoulas, d'un côté par ledit Sr. Withers et de l'autre par Mr. Gaiennié. Le plan de cette propriété se trouve annexé à un acte de vente en l'etude de Mr. Th. Seghers, not. public.

4. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation, désigné par le No. 14, sur un plan annexé à un acte en l'etude de J. N. Duncan, notaire, sous la date du 4 Janvier 1825 et ayant 53 pieds de face à la rue de Lacourse, sur 160 de profondeur, entre les rues du Camp et des Magasins.

5. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation, dans l'Ilet q. G., désigné par le No. 1, situé à l'encoignure des rues des Magasins et Richard, ayant 60 pieds sur la première, 103 pieds sur la dernière, 19 pieds sur une autre ligne face au chemin de la Félicité, 49 pieds 11 pouces de profondeur d'un côté et 120 pieds de l'autre sur la ligne qui sépare ce terrain du terrain No. 2.

6. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation ou de Lacourse, entre les rues des Pacaniers et de l'Annonciation ayant 240 pieds de face à la place de l'Annonciation, 105 pieds sur la rue des Pacaniers et 120 pieds sur la rue de l'Annonciation, le tout mesure française ; ensemble les édifices y construits, savoir : une maison à étage avec galerie sur trois côtés, dont le rez-de-chaussée est en briques et l'étage briquetée entre poteaux, cuisine sous la maison et divers magasins d'entrepôt, avec deux très-grandes citernes en bois. Vis-à-vis la maison de maitre est une maison en briques, couverte en terrasse, la dite maison contenant chambres pour nègres, cuisine et four. A la suite vient un grand bâtiment à deux étages, bâti en briques, où sont les écuries, remises, &c. Cette maison et les établissemens qui sont désignés ci-dessus, peuvent par un mur ou une palissade être séparés du reste des établissemens où sont les fabriques, qui font également partie de ce 6ème. lot et dont le détail suit :

Une Fabrique à Savon, bâtie en briques ayant 80 et quelques pieds de long sur 40 et quelques pieds de large, à deux étages : le bas servant pour remiser les charrettes, matériaux pour la savonnerie, cuves à lessive avec les récipiens en fer qui sont dessous, trois fourneaux montés avec chacun leur chaudière, pouvant finir à la fois au moins 15,000 liv. de savon, le haut contenant les mises et tous les ustensiles servant à la fabrique et à la coupe du savon, pres de cet établissement et pour son usage particulier est installée une pompe en cuivre, le tout neuf et dans le meilleur état.

Une Fabrique à Chandelles, aussi batie en briques, ayant 50 pieds de long sur 25 de large, contenant ses tables et moules en étain, en quantité suffisante pour fabriquer en tout tems de 5 à 600 livres par jour, et en hiver le double. A cet établissement est adossé un grand hangard avec deux chaudières pour la fonte du suif en ramas. Ces deux établissemens ont les ustensiles nécessaires pour la fabrique auxquels ils sont destinés.

Un hangard de 120 pieds de long bati en briques, pour la fabrique des caisses, charronnerie et forge, servant aussi d'entrepôt pour les matériaux ; le tout est neuf et dans le meilleur état. Au centre de ce hangard est une grande porte donnant issue pour les charrettes dans la rue de l'Annonciation.

Des chassis de portes et fenêtres pour une batisse à deux étages couverte en ardoises, dont l'intérieur n'est pas achevé ; ainsi que briques et bois de charpente. Cette dernière batisse est adossée au bout à la savonnerie et fait face à la maison.

Il y a un beau puits au centre de la cour avec une pompe neuve en cuivre.

ESCLAVES.

1 Joe, nègre agé de 28 ans, charretier, faiseur de caisses et bon savonnier ;
2 Jessé, nègre agé de 28 ans, charron, forgeron et charpentier ;
3 Peter, nègre agé de 28 ans, bon ouvrier de savonnerie, charretier et bon vendeur ;
4 Edimbourg dit Bara, agé de 56 ans, savonnier, fondeur pour les moules de chandellerie, charpentier et charretier ;
5 Ned, de 40 ans, ouvrier employé à la savonnerie, bon vendeur ;
6 Aaron, de 25 ans, do. do. un peu cordonnier ;
7 Andrew, griffe de 24 ans, do. un' pen charpentier ;
8 Paris, nègre de 55 ans, bon nègre et intelligent pour la fonte des suifs ;
9 Dennis, de 22 ans, ouvrier employe aux deux fabriques ,
10 Robin, de 30 ans, bien disposé au travail un peu malade ,
11 Frank, de 25 ans, palletienier, charretier
12 Richard, de 40 ans, [illegible]
13 Tom, de 11 ans ; } Tous deux depuis
14 Sam, de 14 ans ; } long-tems employés à la chandellerie ;
15 Elie alias Cyrus, de 15 ans, employé à la chandellerie ;
16 Charles, de 15 ans, bon domestique, cocher et vendeur ;
17 Davis, de 28 ans, employé à la savonnerie ;
18 Johnson, de 28 ans, malade, des suites d'un coup de pied de cheval à la tête, se disant charron ;
19 Hector, de 22 ans, employé à la savonnerie ;
20 James, de 40 ans, charretier, charpentier, ayant une hernie, il a sa femme appelée Dysey ;
21 Dysey, négresse de 21 ans, un peu boulangère, blanchisseuse et bonne négresse, femme de James ;
22 Magdeleine, de 50 ans, négresse de confiance, ayant mal a la jambe ;
23 Euphrosine, griffonne, de 21 ans, avec son fils Charles de 5 ans, bonne domestique ;
24 Titine, de 25 ans, avec sa fille de 7 mois, bonne domestique, un peu cuisinière, mais bonne blanchisseuse et plisseuse.

CONDITIONS :

Les esclaves payables en Mars 1830 et 1831. Les deux propriétés de la rue Jefferson : l'acheteur se mettra au lieu et place des vendeurs, pour le tems que le bail à cens a encore à courir, c'est à dire, jusqu'au 20 Mai 1841, époque à laquelle les terrains et batisses devront être remis à l'Etat ; l'acheteur se mettra de même au lieu et place des vendeurs pour le payement de la rente due à l'Etat et des taxes, à dater du jour de la vente, et en outre le prix de l'adjudication sera payé comme suit : $1500 le 1er. Novembre prochain et le reste en tout Mars 1830 et 1831, les billets de chaque terme en deux coupons.

Le lot de terre situé au faubourg Delor, sera vendu payable $666 2-3 le 25 Mars 1830, $666 2-3 le 25 Mars 1831 et $666 2-3 le 25 Mars 1832, et la balance a un an de crédit du jour de la vente. Les deux lots du faubourg de l'Annonciation, payables à un et deux ans de crédit, aussi du jour de la vente. Les manufactures de savon et chandelles, la maison et tous les autres batimens, établissemens et dépendances, seront payables à un, deux et trois ans de crédit, egalement du jour de la vente. Tous les payemens se feront en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires et portant hypothèque spéciale sur les objets vendus. L'acquéreur des établissemens de savon et chandelles se mettra au lieu et place de la succession, relativement à quelques matériaux nécessaires à ces fabriques, qui sont attendus du déhors.

Et le Jeudi, 25 du même mois : j'exposerai en vente à la bourse publique, au dernier domicile du défunt, au faubourg Lacourse, dans le local de la Fabrique, une quantité de Savon, Chandelles en caisses ; une quantité de Matériaux pour les deux fabriques, Charrettes, Cabrouets, Waggons, Chevaux et Vaches ; ayant plusieurs Chaudières neuves et d'autres qui ont servi. Les Meubles meublans, ustensiles de cuisine, Linge de table et de service, Fayence, Porcelaine, Verreries, &c. &c.

Conditions :—Au-dessous de $100, comptant ; au-dessus de $100 jusqu'à 400, à 4 mois, et au-dessus de $400, à 6 et 8 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Register.

Le plan de la propriété connue sous le nom de Fabrique ou Manufacture de Savon et Chandelles, avec tous les établissemens et dépendances sera déposé et affiché à la Bourse.

Les actes de vente des esclaves et des propriétés foncières seront passés par devant Mr. Th. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs.

L'entrée des établissemens ci-dessus désignés sera accordée à tous visiteurs quinze jours avant l'époque de la vente.

P. F. DUBOURG, } Exécuteurs Testa-
A. ABAT, } mentaires.
BARON Jr. }

21 mai.

AVIS.—Un Monsieur avantageusement connu dans cette ville, et capable d'exercer son état, informe respectueusement le public qu'il enseigne les Mathématiques, la Géographie, la Navigation, et les langues Espagnole, Française et Anglaise. Une note adressée à C. B. L. et laissée au bureau de cette feuille obtiendra une prompte réponse.

N. B. Il se chargera aussi de donner des leçons particulières dans les familles, les écoles &c. 5 juin.

UNE personne capable d'enseigner le Français, l'Anglais, les Mathématiques, et aussi les langues mortes, si on le désire, offre de consacrer deux heures de son tems le matin, et autant l'après midi, à l'éducation d'un ou plusieurs jeunes gens. Les conditions seront raisonnables S'adresser à l'Editeur de l'Abeille 5 juin—15.

D. G. BORDUZAT et Co. offrent en vente à leur magasin rue Royale, No. 108, debarquant du navire Seine de Bordeaux.

Des lemi bas de coton et des bas de coton pour hommes, diverses qualités et couleurs.
Couvertures en laine de 3 points.
Papier à lettres et aux armes.
Fusils et pistolets à piston.
Florences et Satins couleurs assorties.
Eau de vie Cognac 4ème preuve, en pipes et barils.
Vin rouge en bariques et caisses diverses qua.
Tierçons vin blanc de Barsac supérieure.
Barils et tierçons vinaigre blanc.

1 Juin

A VENDRE EN GROS ET EN DETAIL.

DES briques du Nord, pour carrelage Ardoises anglaises à $15. 50 le carré tout posé On prendra des marchandises ou commestibles en entrepôt à un prix modéré, dans le magasin situé de l'autre côté du canal Marigny, deuxième Ilet à partir du fleuve, occupé par M.

11 juin—6 JOSEPH M. FERNANDEZ.

J. T. BAUDUC offre à vendre à l'amiable

300 barils Maquereaux.
200 caisses Morues.
100 dito Harengs.
Eau de Cologne.
Essence de Floride.
Guignolet ou Ratafia.
Medecine du Dr. Leroy 12 mai

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
Des Natchitoches. 8e. classe
Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 20 Juin.

PROSPECTUS :—

1 lot de	$10,000	$10,000
1 " "	4,000	" 4,000
1 " "	2,500	" 2,500
1 " "	1,800	" 1,800
1 " "	1,600	" 1,600
1 " "	1,352	" 1,352
6 " "	750	" 4,500
6 " "	550	" 3,300
6 " "	350	" 2,100
156 " "	60	" 9,360
780 " "	8	" 6,240
7800 " "	4	" 31,200
8,760 Lots		$ 77,952

15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2 4,000
2, 1 et 3 2,500
2, 3 et 1 1,800
3, 1 et 2 1,600
3, 2 et 1 1,352

Les 6 autres billets qui auront trois de numéros sortis, savoir : les 1er. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e., dans quelqué ordre se soit, auront droit à 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 350

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 60

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N° 18.

Prix des Billets.

Entiers $ 4. demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET.—*Directeur.*

8 juin J rue de Chartres, No. 118, entre les rues Conti et St.-Louis.

Cette semaine.
GROS LOT:
$10,000.
LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
DES NATCHITOCHES, 8*eme. classe*
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Samedi 20 Juin 1829.

PROSPECTUS.

1 lot de	$ 10000	est	$ 10000
1 do	do 4000	do	do 4000
1 de	do 2500	do	do 2500
1 do	do 1800	do	do 1800
1 do	do 1600	do	do 1600
1 do	do 1352	do	do 1352
6 lots	do 750	do	do 4500
6 do	do 550	do	do 3300
6 do	do 350	do	do 2100
157 do	do 60	do	do 9360
780 do	do 8	do	do 6240
7800 do	do 4	do	do 31200
8760 Lots.			77952

S'adresser aux bureaux de

D. Malcolm

15 Juin Rue de Fortune, 86, rue de Chartres

Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, 8 Juin 1829—Présent l'hon. James Pitot.—(Pour un répit.)

Philip S. Hamblet contre *ses créanciers.*

SUR l'enrégistrement de la pétition et autres documens dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du petitionnaire ait lieu dans l'étude de Mr. W. Y. Lewis, notaire public, le 22 de Juin, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire. En attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Je certifie ce qui est ci-dessus.

9 Juin TH. S. KENNEDY, greffier

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE bureau du consulat des Etats-Unis mexicains, est transporté rue Dauphine, No. 297, entre St. Philippe et Ursulines, dans la même maison où il était ci-devant. 13 juin

POSITIVEMENT CETTE SEMAINE.

LA LOTERIE
DE L'EGLISE DES NATCHITOCHES,
(8EME. CLASSE.)
Sera tiree SAMEDI 20 du courant.
PROSPECTUS
1 LOT DE $10,000 PIASTRES.

1 " "	4.000	"
1 " "	2,500	"
1 " "	1,800	"
1 " "	1.600	"
1 " "	1,352	"
6 " "	750	"
6 " "	550	"
6 " "	350	"
156 " "	60	"
780 " "	8	"
7.800 " "	4	"

PRIX.—$4 le billet ; paquets de 10, $40 ; on garantit $16. S'adresser à

BEARDSLEE,
RUE DE CHARTRES. No. 110.

N. B. Le bureau occupé par le soussigné sera loué à bas prix jusqu'au 1er. Novembre prochain. 16 Juin.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la N.-Orleans—13 Juin 1829.—Present, l'hon. James Pitot

Dans l'affaire de J. J. Caballero vs. *ses creanciers.*

SUR lecture et enregistrement du Tableau de classification de Jules Balloc, syndic de cette affaire, et sur motion de E. A. Canon, son conseil, il est ordonné par la cour que les créanciers du dit Caballero aient à déduire en pleine cour, le 26 Juin courant, les raisons pour lesquelles le dit Tableau de classification ne serait fait la base du Tableau de distribution concernant la nature et le montant de la dette du dit débiteur insolvable, lequel tableau doit être enregistré sur les lieux.

Je certifie conforme l'extrait ci-dessus.

THOS. S. KENNELY.

16 Juin.—11 greffier

AVIS.—Le soussigné vient de former une société avec M. *A. Micoud*, il l'annonce au public, et il profite de cette occasion pour remercier ceux qui lui ont accordé jusqu'à présent leur confiance, les priant de vouloir bien la continuer à la nouvelle raison.

Ils auront toujours en magasin les marchandises les plus fraîches et de la meilleure qualité, ce qui doit les recommander aux amateurs de la gastronomie.

Ils ont maintenant, reçus par les derniers arrivages de France :

Saucissons de Lyon	Pâtés à la hure de cochon, truffés
Do. d'Arles	Do. aux foies gras do.
Do. de Bologne	*Vins de toutes espèces :*
Fromage de Gruyère	Médoc } en caisses
Do. de Chester	Grave }
Do. Américain	Sauterne }
Do. Pâte grasse	St. Julien }
Sardines à l'huile	Champagne mousseux.
Do. au beurre	Anjou do.
Do. crues	
Patés au lièvre truffés	

Mais leur assortiment consiste en tout ce qui se rapporte au commerce de GROCERIE en général.

Ils vendront en gros et en detail, à leur magasin, au coin des rues de Chartres et St-Pierre, au-dessous de l'Hôtel des Etrangers. P. CLAPIER

A l'avenir les affaires seront conduites sous la raison de

28 mai CLAPIER & MICOUD.

MAISON A VENDRE

CETTE maison est située sur le canal Carondélet au coin de la rue Tremé. Elle est batie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets et deux galeries, l'une sur le devant et l'autre sur le derrière, sur un terrain de la Corporation, ayant 240 pieds de face sur le dit canal, et 90 à 115 pieds de profondeur ; il forme un ilet et est entouré en pieux debout:—S'adresser à cette imprimerie pour les conditions. 21 Avril

Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, 5 Juin 1829—Présent l'hon. James Pitot.—(Pour un répit.)

Isaac Lambert contre *ses créanciers.*

SUR l'enrégistrement de la pétition présentée dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu dans l'étude de Mr. Wm. Y. Lewis, le 8 Juillet prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire. En attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues. Et il est de plus décrété que Mr A. M. Buchanan soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Je certifie ce qui est ci dessus.

9 Juin Th. S. KENNEDY, greffier

LE soussigné offre à vendre les articles suivants,

75 barillets Langues de Morue,
25 do. Harengs d'Ecosse,
5 barils Citrons frais,
Salaisons assorties,
Sardines à l'huile et au beurre,
Confitures de la Havane,
Sirop de Groseille et d'Ananas,
Liqueurs de la Martinique et de Bordeaux,
Vins de toutes espèces,
Kirswasser de la Forêt Noire, &c. &c.

B. TURPIN,
14 mai encoignure des rues Orléans et Royale

AVIS.—La société qui existait entre Y. Lemonier & P. Forestier, sous la raison de FORESTIER & Co., est dissoute d'un consentement mutuel. Forestier reste seul chargé des affaires, et continuera sous la même raison.

4 mai FORESTIER & Co.